



abus de faiblesse sur une personne

Par **guils**, le 13/11/2009 à 14:08

bonjour, ma mère a été abusée par un de ses amis.
l'ami en question est un marchand de voiture d'occasion qui lui a demandé 100000 euros en promettant de lui en rendre plus après fructification de cet argent.
cela s'est passé en 2005 et elle n'a bien sûr presque rien perçue de cet argent aujourd'hui.
le problème est que aucun contrat ou acte notarié n'a été rédigé et que le paiement des 100000 euros ce soit réglé par simple chèques. (plusieurs chèques à plusieurs moments).

cette affaire est elle défendable ?
si oui, quel serait la démarche la plus efficace à suivre ?

cordialement.

Par **JURISNOTAIRE**, le 13/11/2009 à 15:19

Si cet ami de votre mère, a eu le consentement de la victime...

Par **FABRICE1**, le 14/06/2010 à 17:16

BONJOUR,
si vous souhaitez dénoncer ce professionnel "escroc", je recherche des témoignages en vue de la diffusion d'un reportage télévisé... n'hésitez pas à me contacter.
cordialement.
coach34@hotmail.fr